

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE COMMUNALE DE ATHIEME

Consultant

DJENONTIN Ignace

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI, Directeur
Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mars 2006

**MONOGRAPHIE COMMUNALE
DE ATHIEME**

SOMMAIRE

Sigles et abréviations.....	5
Remerciements.....	8
Introduction.....	9
Carte de localisation de la commune en République du Bénin.....	10
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	11
1.1 Cadre physique.....	11
1.2 Cadre Administratif	12
CHAPITRE II POPULATION.....	13
2.1 Etat de la population	13
2.2 Mouvements de la population.....	14
2.3 Ménages.....	15
2.4 Ethnies	17
2.5 Religions et Culture	17
2.6 Habitat	17
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	18
3.1 Pouvoir politique traditionnel	18
3.2 Pouvoir politique moderne	18
3.3 Système de parenté (Les différentes formes de mariage)	18
3.4 Place de la femme dans la société	19
CHAPITRE IV: ACTIVITES ECONOMIQUES	19
4.1 Agriculture	19
4.2 Elevage	22

4.3 Les unités économiques : petites unités de transformation et de stockage	23
4.4 Emploi	24
4.5 Energie et Eau.....	24
4.6 Transport et communications.....	25
4.7 Commerce : infrastructures et circuits de commercialisation.....	25
4.8 Tourisme et hôtellerie.....	26
4.9 Pêche et chasse.....	26
CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX.....	27
5.1 Santé.....	27
5.2 Action sociale.....	30
5.3 Education	30
5.4 Arts, culture, sports et loisirs	31
CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES	33
6.1 Evolution du budget communal : recettes et dépenses.....	33
6.2 Taxes et impôts en vigueur dans la commune.....	33
CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUTS DE LA COMMUNE.....	33
CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	35
8.1 Filières porteuses.....	35
8.2 Fiche projet de financement des filières porteuses	36
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	39
CONCLUSIONS GENERALES	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AES	Agent d'Entretien et de Services
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AG	Assemblée Générale
AGEFIB	Agence de Financement des Initiatives de Base
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	Association des Parents d'Elèves
APL	Agents Planificateurs Locaux
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CAVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CBDIBA	Centre Béninois pour le Développement Intégré à la Base
CeRPA	Centre Régional de la Promotion Agricole
CIM	Classification Internationale des Maladies
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CREP	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt
CS	Circonscription Scolaire
CSC	Centre de Santé Communal
CSC	Centre de Santé Confessionnel
CVA	Conducteur de Véhicule Administratif
DFRN	Direction des Forêts et Ressources Nationales
DCAM	Développement Communautaire et Assainissement du Milieu

DEP	Diagnostic d'Evaluation Participatif
DP	Diagnostic Participatif
EMAC	Equipe Mobile d'Appui aux Communes
FPM	Forage équipé de Pompe Manuelle
FODEFCA	Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'apprentissage
GF	Groupement Féminin
GM	Groupement Masculin
GVC	Groupement à vocation coopérative
IEC	Information Education Communication
IMF	Institutions de Micro finance
IGN	Institut national de Géographie
INSAE	Institut National des Statistiques Appliquées et de l'Economie
LNB	Loterie Nationale du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage
MAEIA	Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine
MCAT	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MFPSS	Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité
MCIFE	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion et de l'Emploi
MCL	Maison des Collectivités Locales
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MFPTRA	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MJSL	Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
MMEH	Ministère des Mines, l'Energie et de l'Hydraulique
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports

ONASA	Office Nationale de la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunications
PAMR	Projet d'Appui au Monde Rural
PDC	Plan de Développement Communal
PE	Point d'Eau
PEA	Poste d'Eau Autonome
PM	Pompes Manuelles
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SADI	Service des Archives de la Documentation et de l'Information
SAFE	Service des Affaires Financières et Economiques
SAGD	Service des Affaires Générales et Domaniales
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SEC	Service de l'Etat Civil
SERHAU-S.A	Société d'Etudes Régionales d'Habitat et d'Aménagement Urbain – S.A
SG	Secrétariat Général
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SOBEBRA	Société Béninoise de Brasserie
SONACOP	Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
STR	Service des transmissions
UCP	Union Communale des Producteurs
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune d'Athiémé.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, au Secrétaire Général de la commune, aux Responsables des services techniques notamment au Responsable du CeCPA pour leur disponibilité et leur contribution.

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.)

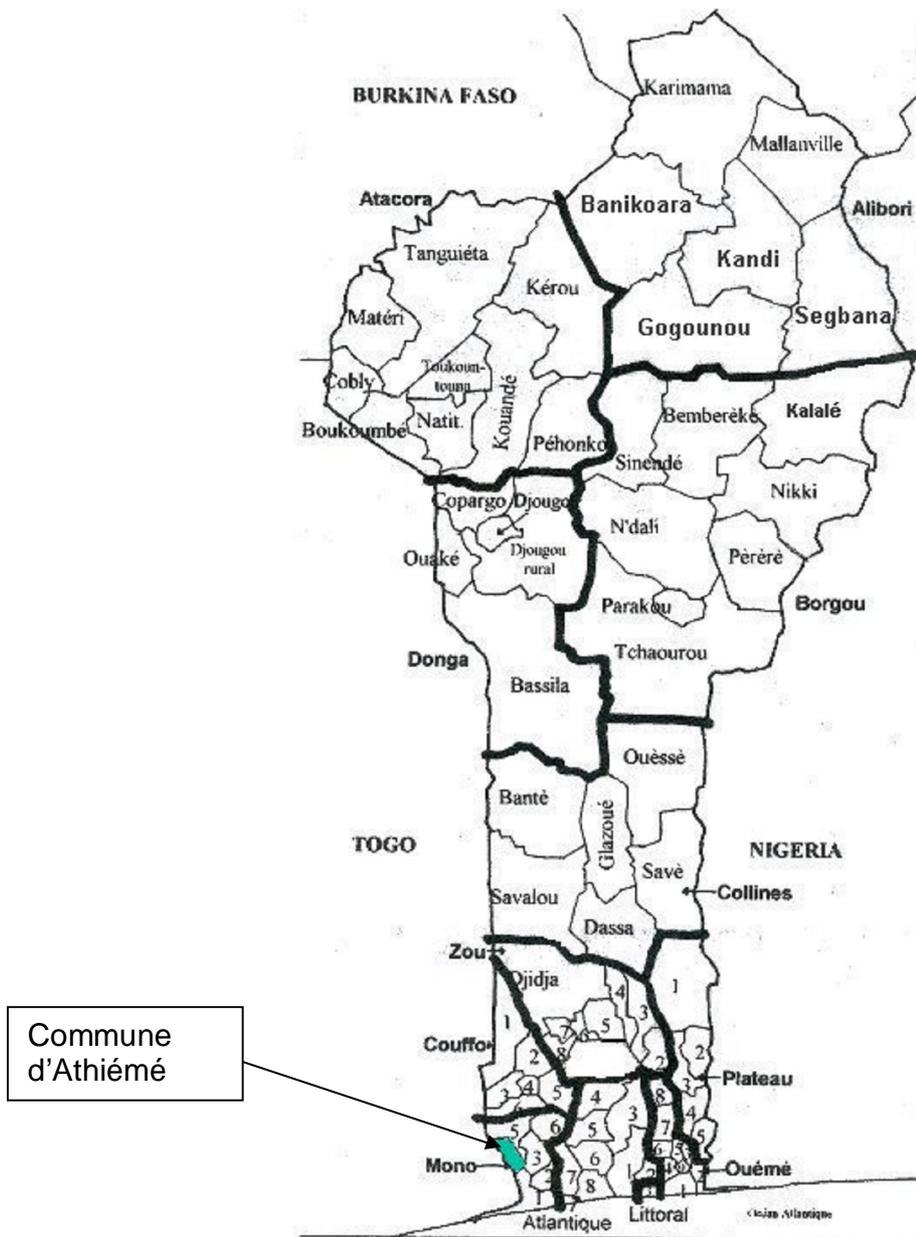
Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version susceptible d'être améliorée.

Localisation de ATHIEME en République du Bénin (carte)



CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1. *Situation géographique de la Commune d'Athiémé*

La commune d'Athiémé est située à environ 8km de la ville de Lokossa (par l'axe Lokossa, Athiémé, Cotonou) et à 104 km de la ville de Cotonou. Elle couvre une superficie de 238 km² soit 14,83 % du département Mono. Elle est limitée au Nord par la Commune de Lokossa, au Sud par la Commune de Grand-Popo, à l'Est par la Commune de Houéyogbé et à l'Ouest par la République Togolaise avec laquelle, elle partage une frontière naturelle qui est le fleuve Mono.

1.1.2. *Climat*

Le climat de la commune est de type subéquatorial avec une pluviométrie moyenne de 794,6mm en 2000, 1044,2mm en 2004 et 835,1mm en 2005. On distingue deux saisons pluvieuses alternées par deux saisons sèches :

Une grande saison pluvieuse de mars à juillet ;

Une petite saison sèche de juillet à août ;

Une petite saison pluvieuse d'août à novembre ;

Une grande saison sèche de novembre à mars.

1.1.3. *Relief*

Le relief est monotone à plat, érodé par endroits. Il est marqué par de nombreuses dépressions et des bancs (cordons) de sables et de grès. Ces dépressions constituent des bassins versants ou des vallées des cours d'eau. Elles sont abritées par des mares, marécages et bas-fonds.

1.1.4. *Sols*

Les sols sont argileux, argileux hydromorphes noir, sablo-argileux ou argilo-sableux très propices à la pluculture. Ils s'engorgent d'eau de saison et sont inondés pour la plupart par les eaux de crue. Ils sont très riches et favorables aux cultures de contre saison et de décrue.

1.1.5. *Réseau hydrographique*

Le fleuve Mono constitue le principal cours d'eau muni d'une large vallée et de bassins versants qui irrigue la quasi totalité des villages de la Commune. Il est

complété par le fleuve Sazué et les lacs Toho, Godogba et Djèto. Ces derniers sont également munis de bassins versants.

1.1.6. Végétation

La végétation dense originelle a presque disparu et a fait place à des plantations de palmiers à huile et d'arbustes. Cependant il existe par endroit quelques reliques de forêts faites de teck, de caïcedrat, d'eucalyptus, etc. Certaines essences forestières telles que : Iroko, Sambas, Fromager, Pommier

Acacia se font de plus en plus rares dans la commune.

1.2. Cadre Administratif

1.2.1 Evolution administrative

La commune d'Athiémé compte 05 arrondissements qui sont subdivisés en 47 villages et quartiers de ville. L'administration locale comporte trois niveaux : la mairie, l'arrondissement, le village ou quartier de ville.

La commune d'Athiémé est administrée par un Conseil Communal de onze (11) membres ayant à sa tête le Maire. L'arrondissement est administré par un Chef d'arrondissement assisté des chefs de village ou quartier de ville et le village par un chef de village assisté de conseillers.

L'administration communale est appuyée dans ses missions par les services déconcentrés de l'Etat.

1.2.2. Services techniques, administratifs et partenaires au développement

Les services administratifs et techniques de la commune de Athiémé sont composés de :

- 1 cabinet politique = les bureaux du Maire et de ses 2 adjoints
- 3 commissions : affaires environnementales et domaniales, affaires sociales et culturelles et affaires économiques et financières
- 5 bureaux d'arrondissement
- 6 services : le secrétariat général, le service des affaires générales et domaniales, le service de l'Etat civil, le service des affaires financières et économiques, le service des transmissions et le service des archives documentation et information.

Les partenaires au développement sont nombreux avec des interventions plus ou réussies dans plusieurs domaines. Il y a aussi bien des ONG que des projets et des associations diverses.

1.2.3. Coopération décentralisée

Elle n'est pas fructueuse pour le moment. Il y a une léthargie de l'Association Nationale des Maires du Bénin et la coopération avec les communes de Comè, Bopa et Lokossa.

CHAPITRE II POPULATION

2.1 Etat de la population

2.1.1 Historique du peuplement

Le peuplement de la commune d'Athiémé reste dominé par deux groupes ethniques majoritaires: Kotafon (60 %) et Adja talla (30 %). Ce peuplement s'est fait de façon progressive dans le temps et l'espace à travers des courants migratoires. On y trouve d'autres groupes ethniques minoritaires : les Ouatchi (5 %), les Mina, les Pédah, les Sahouè, les Haoussa et les Yoruba.

2.1.2 Evolution de la population

Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3-2002), la population de la commune d'Athiémé est estimée à 39.481 habitants dont 19.209 de sexe masculin (48,65%) et 20.272 de sexe féminin (51,35%). Elle contribue pour 11% à l'effectif du département du

Mono estimé à 360.037 habitants dont 174.977 de sexe masculin (48,6%) et 185.060 de sexe féminin.

Le taux d'accroissement annuel inter censitaire (1992-2002) de Athiémé est de 1,81 %. Ce taux est le plus faible au sein du département du Mono dont le taux d'accroissement moyen est de 2,5 % pour un taux national moyen de 3,25 %.

2.1.3 Structure par âge et par sexe de la population

La densité de la population de la commune d'Athiémé est passée de 138,6 hab./Km² en 1992 à 165,9 hab./Km² en 2002 pour une moyenne départementale de 224,3 hab./Km² et une moyenne nationale de 59 hab./Km².

La répartition par sexe et par âge de la population se présente comme suit : la population de moins de 15 ans est de 48,2 % contre 47,1 % au niveau du département du Mono et 46,8 % au niveau national.

2.1.4 Population active

La population active (15 ans-59 ans) est de 44,7 % contre 45,4 % au niveau départemental et 47,7 % au niveau national. Avec une population de 60 ans et plus de 7,1 %, la commune d'Athiémé totalise une population théoriquement inactive de 55,3 %.

2.2 Mouvements de la population

2.2.1 Natalité

Le taux de natalité et de fécondité de la commune d'Athiémé est un peu au dessus de la moyenne du département du Mono. Ces taux selon l'enquête EDSB II de 2001 sont :

- taux brut de mortalité de 13 pour mille
- taux de maternité infantile de 85,5 pour mille
- taux de natalité de 38,2 pour mille
- et un indice de fécondité de 5,84 pour mille.

En 2002 lors du RGPH3 on a relevé divers indices que sont:

- ISF (enfants /femmes) = 5,73 contre 5,14 pour le département
- TBR (filles /femmes) = 2,80 contre 2,51 pour le département
- TBN (enfants /1000 hbts) = 40,88 contre 36,34 pour le département
- TGFG (enfants /1000 femmes) = 183,6.

2.2.2 Mortalité et morbidité

L'espérance de vie à la naissance est de 52 ans environ (55 ans pour les femmes). Sur 100.000 naissances vivantes, 700 femmes meurent alors que sur 151,9 enfants meurent avant leur 5^{ème} anniversaire parmi 1000 décès d'enfants.

2.2.3 Migrations

La population souche d'Athiémé bouge beaucoup soit vers Lokossa, Comè ou vers Lomé en République du Togo pour des raisons économiques et/ou professionnelles. Les quelques fonctionnaires affectés dans la commune ont commencé par s'installer tout comme les Haoussa et quelques Ibo ;

2.3 Ménages

2.3.1 Structure par âge et sexe des chefs de ménage

Lors du RGPH3 en 2002, 8.722 ménages ont été dénombrés. 74,32% de ces ménages sont pauvres avec un indice de pauvreté humaine de l'ordre de 56,3 et une densité de 175,20 hab/km².

Les femmes sont chefs de ménage dans 29% environ de ménages.

2.3.2 Taille des ménages

La taille moyenne est de 4, 53 personnes.

2.3.3. Revenus des ménages

Le tableau ci joint présente l'incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage dans le département du Mono.

Tableau : Incidence de la pauvreté selon le sexe du CM dans le département du Mono

(ECVR II, 4^e passage 1999)

	Catégorie selon le SPG				Total
	Non pauvre (%)	Vulnérables (%)	Pauvres (%)	Ultra-pauvres (%)	
Sexe du CM					
Homme	42	34	16	14	106
N	39,6	32,1	15,1	13,2	100,0
Lig %	71,2	73,9	69,6	77,8	72,6
Col %					
Femme	17	12	7	4	40
N	42,5	30,0	17,5	10,0	100,0
Lig %	28,8	26,1	30,4	22,2	27,4
Col %					
Total	59	46	23	18	146
N	40,4	31,5	15,8	12,3	100,0
Lig %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Col %					

Légendes : SPG= Seuil de pauvreté générale CM= Chef ménage

N= Nombre

Lorsqu'on considère l'ensemble de la population rurale répartie selon les catégories non-pauvres, vulnérables, pauvres et ultra-pauvres, les hommes se retrouvent beaucoup plus dans la catégorie des non pauvres (39,6%) et des vulnérables (32,1%). Le pourcentage d'hommes pauvres et ultra-pauvres est relativement faible (15,1%

et 13,2% respectivement). Au niveau des femmes par contre, 42,5% sont non pauvres, 30% sont vulnérables, 17,5% sont pauvres et 10% sont ultra-pauvres.

L'analyse en colonne montre cependant que lorsqu'on considère 100 personnes non pauvres, 71,2% sont des hommes et 28,8% sont des femmes. Lorsqu'on considère 100 personnes ultra-pauvres, 77,8% sont des hommes et 22,2% sont des femmes. Sur 100 personnes pauvres, 70% sont des hommes tandis que 30% sont des femmes. Ces statistiques qui sont relatives uniquement à l'incidence et pas à la profondeur de la pauvreté permettent de conclure que les hommes se retrouvent en forte proportion aux deux extrêmes c'est-à-dire qu'ils sont en pourcentage plus élevé au sein des non-pauvres comme des pauvres et des vulnérables. Toutes choses égales par ailleurs on pourra conclure que la pauvreté affecte les hommes mais aussi les femmes dans le département. Mais il y a plus d'hommes pauvres et ultra pauvres que de femmes.

Le tableau suivant présente le revenu net trimestriel par ménage et par équivalent - adulte

Tableau : Niveaux et sources du revenu net trimestriel (FCFA nominal) par ménage et par équivalent-adulte dans le département du Mono (toutes catégories confondues)

	Mars-Mai 99		Juin-Août 99		Sept-Nov 99		Déc 99-Fév 00		Mars 99-Fév 00	
	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%
Revenus agricoles	14629	50.52	16786	41.60	14306	50.94	12797	41.65	58518	45.68
Revenus activités non agricoles	13704	47.33	20500	50.81	11205	39.90	13809	44.95	59218	46.22
Revenus de propriétés	62	.22	200	.50	82	.29	93	.30	438	.34
Revenus salariaux			1001	2.48	852	3.04	929	3.03	2783	2.17
Transferts reçus en nature ou en argent	562	1.94	1859	4.61	1636	5.83	3094	10.07	7151	5.58
TOTAL	28958	100.0	40347	100.0	28082	100.0	30722	100.0	128108	100.0

Pour l'ensemble du département, le revenu des ménages provient principalement d'une composante non -agricole (46,2%) et d'une composante agricoles (45,6%). Les revenus de propriétés, les revenus salariaux et les transferts sont négligeables dans la composition du revenu. Au cours des quatre passage, les revenus agricoles passent de 50,5% (mars – mai 1999) à 41,6% (juin – août 1999), puis à 50,9% (septembre – novembre 1999), enfin à 41,6% (décembre 1999 – février 2000). On ne

note donc pas une variation très sensible de la composante agricole. Il en est de même de la composante non agricole qui varie de 47,3% (mars – mai 1999), à 50,81% (juin – août 1999), puis à 40% (septembre – novembre 99), enfin à 45% (décembre 1999 – février 2000).

2.4 Ethnies

Le peuplement de la commune d'Athiémé reste dominé par deux groupes ethniques majoritaires : Kotafon (60 %) et Adja talla (30 %). Ce peuplement s'est fait de façon progressive dans le temps et l'espace à travers des courants migratoires. On y trouve d'autres groupes ethniques minoritaires : les

Ouatchi (5 %), les Mina, les Pédah, les Sahouè, les Haoussa et les Yoruba.

2.5 Religions

Quatre religions sont pratiquées par les populations de la commune d'Athiémé. La religion traditionnelle du vodoun est très prégnante avec 60 % d'adeptes. Le catholicisme vient en second rang avec 15 % d'âmes. Le protestantisme et les nouvelles religions chrétiennes (assemblée de Dieu,

Témoins de Jéhovah, Pentecôtisme, etc.) occupent la troisième place avec 20 % de fidèles. L'islam et les autres religions occupent la dernière place avec 5 % de fidèles.

2.6 Habitat

2.6.1 Type d'habitat et Matériaux utilisés dans la construction

Les maisons sont de plus en plus construites en matériaux semi durs(mur en terre de barre et toiture en tôle ou en paille) ou en matériaux définitifs même s'il reste ça et là des bâtiments de l'époque coloniale et des « huttes ».

2.6.2 Mode d'éclairage et Mode d'approvisionnement en eau

La grande majorité de la population s'éclaire encore avec les lanternes à pétrole et boivent l'eau du fleuve malgré l'implantation de la SBEE et de la SONEB . Ces 2 structures nationales ne couvrent que le centre et quelques villages. Des efforts de la mairie pour étendre les réseaux sont en cours et en discussion avec les partenaires.

Dans l'approvisionnement en eau potable des populations de la commune, le taux d'équipement de la Commune en ouvrages hydrauliques est limité à 81, 75% et le taux de desserte des populations en eau potable en milieu rural est limité à 78, 31%.

On note l'insalubrité et la mauvaise qualité de l'eau consommée par un cinquième de la population vivant dans les villages défavorisés dépourvus de tout accès à l'eau potable et contrainte de boire les eaux de surface et l'insalubrité et mauvaise qualité de l'eau consommée par un cinquième de la population pourvue d'un points d'eau potable mais victime d'une mauvaise hygiène de cette eau.

2.6.5 Type d'aisance.

80% de la population va déféquer dans la nature et dans les plans d'eau. Les services administratifs et les écoles ont construit des latrines à fosses ventilées et quelques WC modernes. Toutefois il faut noter l'insuffisance des latrines et infrastructures disponibles dans certains villages et arrondissements ; l'inexistence d'infrastructures de drainage des eaux de pluies et d'assainissement communal, enfin l'accès et l'utilisation insuffisante des latrines publiques par les populations de la plupart des villages de la Commune

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Les chefs traditionnels et les chefs de collectivité sont encore actifs dans leur village et la commune collabore bien avec eux. Il n'y pas de royauté pour le moment

3-2 Pouvoir politique moderne

Le pouvoir politique moderne a été créé et fonctionne selon les lois républicaines depuis l'avènement de la décentralisation qui en a fixé les modalités d'exercice. Ainsi les Chef de village, Chef d'arrondissement, le Maire et son Conseil sont installés et fonctionnent selon les prérogatives conférées par le décret 029-99 du 15 Janvier 1999.

3-3 Système de parenté (les différentes formes de mariage).

Dans la commune de Athiémé la plupart des familles font le mariage coutumier qui reste en vogue dans la localité. On observe depuis un temps l'apparition de plus en plus de mariages religieux catholiques et très peu de mariages civils

3-4 Place de la femme dans la société

Basée sur un mode de structuration traditionnelle la femme de Athiémé est placée dans un rôle de second rang malgré sa grande implication dans la vie économique du ménage et de la cité.

CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES

La faible rentabilité des activités économiques des femmes dans le domaine de la transformation agro artisanale des produits ; l'archaïsme des moyens et techniques de production ; la faible cohésion au sein des organisations à caractères économiques ; la faible organisation des filières locales porteuses ; l'inexistence de marchés organisés dans les différents secteurs de la transformation artisanale et de la production agricole sont quelques caractéristiques du secteur économiques dans la commune d'Athiémé.

Il faut ajouter à ce tableau dans tous les arrondissements : la faible valorisation des ressources naturelles (bas-fonds, marais) ; la méconnaissance des techniques d'aménagement des zones inondables ; inexistence de schéma directeur et programme de gestion de bas-fonds et unités de terroirs ; caractère rudimentaire des outils de production.

4.1 Agriculture

4.1.1 Terres agricoles

Les superficies emblavées sont de l'ordre de 10483 ha soit 47, 65% de l'étendue de la commune.

4.1.2 Productions

Les principales activités de production sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'artisanat, l'exploitation de bois de feu et la transformation de produits.

Pour la campagne 2004-2005 et 2005-2006 la superficie emblavée pour les principales cultures sont :

➤ Cultures vivrières

- Maïs : 5150 ha ; production 4362 tonnes
- Manioc : 1300 ha ; production 27300 tonnes
- Niébé : 15 ha ; production 7, 5 tonnes
- Riz : 25 ha ; production 70 tonnes

➤ **Cultures maraîchères**

Gombo : 121 ha ; production 266 tonnes

Piment : 89 ha ; production 35,6 tonnes

Tomate : 88 ha ; production 308 tonnes

Légumes feuilles : 72 ha ; production 144 tonnes

➤ **Fruits**

Banane : 40 ha ; production 600 tonnes

Orange : 01 ha ; production 10 tonnes

Ananas : 20 ha ; production 600 tonnes

Mangue : 01 ha ; production 3,5 tonnes

EVALUATION A MI- PARCOURS 1ere SAISON 2004- 2005

Source : CeCPA/Athiémé ; Evaluation de la campagne au 31 juillet 2004

Zone 4	SP (Ha)			SR (Ha)			RP (kg/ Ha)			RR (kg/ Ha)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Mais local	4200	1200	5400	4100	1050	5150	900	900	950	500	500	500
Mais amélioré	250	120	370	260	120	380	1200	1200	1200	700	700	700
Riz	20	10	30	18	7	25	2500	2500	2500	1500	1500	1500
Arachide	13	6	19	10	4	14	650	550	630	400	400	400
Niébé	125	45	170	120	50	170	650	550	500	300	300	300
Manioc	974	453	1427	900	400	1300	23000	2300	23000	10000	10000	10000
Patate douce	9	1	10	9	2	11	6000	6000	6000	2000	2000	2000
Tomate	62	23	85	63	24	87	3600	3600	3600	1800	1800	1800
Piment	65	43	108	66	44	110	450	450	450	200	200	200
Gombo	72	48	120	72	48	120	2000	2000	2000	1000	1000	1000
Canne à sucre	100	41	141	100	41	141	26600	26600	26600	6000	6000	6000
Légumes feuilles	20	51	71	21	50	71	2100	220	2188	1000	1000	1000

4.1.3 Céréales

Cinq principales cultures de la Commune campagne 2005- 2006 : Mais : 5150 ha ; Manioc: 1300 ha ; Cultures maraîchères (gombo, piment, tomate, légumes feuilles) : 370 ha ; Canne à sucre : 100 ha et Banane : 40 ha

Superficie totales : Palmiers sélectionnés = 10 ha ; Palmiers naturels = aucune statistique depuis 1986 ; Teckeraies =20 ha et Vergers (manguiers et orangers de façon éparse) = 2 ha

Les informations sur l'exploitation forestière : Compte tenu du climat du type subéquatorial de la commune, il faut noter que la végétation dense originelle a presque disparu et a fait place à des plantations naturelles du palmier à huile dont on ignore la statistique. On rencontre aussi quelques arbustes et reliques de forêts faites de teck, d'Acacia gurculiformis et d'Eucalyptus. Certaines essences forestières telles que Iroko, Samba, Fromagers se font de plus en plus rares dans la commune.

Quelques résultats sont obtenus pour la campagne dernière alors entre autres :

- 100 kg de semences à la disposition des pépiniéristes pour la production des plantes de teck, eucalyptus, samba, caïlcédrat soit au total 25000 plantes toute espèce confondue.
- 5 ha de palmiers sélectionnés réalisés.
- 20000 plants mis en terre dans le cadre de plantation villageoise.
- 12500 plants toute espèce mise en terre dans le cadre du 22^e journée nationale de l'arbre.

Dans le cadre de la réglementation, on note la lutte préventive contre les feux de brousse

- La lutte contre le braconnage.
- La lutte contre les abattages incontrôlés des arbres.
- La lutte contre les importations frauduleuses des bois.
- Le contrôle des scieries.

➤ **Les groupement et organisations existants**

GVC : 13 (Groupement à Vocation Coopérative)

GF : 60 (Groupement des Femmes)

CREP : 02 (Caisse Rural d'Epargne et de Prêt)

ASF : 01 (Association des Services Financiers)

GVM : 05 (Groupement Villageois de Maraîcher)

GVE : 07 (Groupement Villageois Eleveurs)

GVPM : 03 Groupement Villageois Producteurs de Manioc)

GPR : 01 (Groupement des Producteurs de Riz)

ACA : 01 (Association Communale des Aquaculteurs)

- Les principales contraintes dans le domaine de la production végétale :
 - Faible rendement des cultures lié aux pratiques culturales inappropriées.
 - Non respect des itinéraires techniques.
 - Systèmes de cultures non adaptés.
 - Accès difficiles aux intrants agricoles surtout les vivrières.
 - Faible disponibilité et coût élevé de certaines cultures pérennes.
 - Faible pluviométrie.
 - Difficultés d'accès au crédit.

4.1.4 Cultures de rentes

Canne à sucre : 100 ha ; production 2600 tonnes et Arachide : 13 ha ; production 10 tonnes

4.1.5 Structures d'encadrement

C'est le bureau du CeCPA que vient renforcer par moment quelques ONG et projets de développement.

4.2 Elevage

Le faible développement de l'élevage dans tous les arrondissements de la commune s'accompagne d'un taux de mortalité élevé en particulier dans le domaine de l'élevage conventionnel ; de l'insuffisance d'appui et d'agents techniques en matière de suivi et de soins vétérinaires, de l'absence de pharmacie communale vétérinaire, d'une faible vulgarisation des techniques modernes d'élevage et d'intensification et d'une faible intégration de l'élevage dans les pratiques agricoles modernes de production.

4.2.1 Les cinq principales espèces animales élevées avec les effectifs

- Caprins : 14.853 têtes
- Volailles : 8.142 têtes
- Aulacodes : 2.860 têtes
- Ovins : 1.402 têtes
- Lapins : 610 têtes

4.2.2 Différents types d'élevage

Seul l'élevage des aulacodes (introduit par le projet PAGER sur fonds FIDA) et celui des lapins se fait de façon moderne, contrôlé et en enclos.. Tout le reste se fait en vrac dans la cour des maisons ou dans les abords des maisons.

4.2.3 Personnel et structures d'encadrement

Il s'agit plutôt de voir les contraintes dans le domaine de la production animale

- Faible couverture et non existence de l'intervention sanitaire du cheptel contre les épizooties.
- Insuffisance voire et inexistence du suivi vétérinaire.
- Performance limitée des espèces locales.
- Conditions d'élevage inadaptées en terme d'habitat, d'alimentation et d'abreuvement.
- Divagations d'animaux entraînant des situations conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs.
- Difficultés d'accès au crédit.
- Baisse de la productivité des plans d'eau.
- Non respect de la réglementation des pêches
- Ensablement du lac TOHO.

4.3 Les unités économiques : Petites unités de transformation et de stockage.

Il y a dans les années 2000 à 2003 quelques ateliers de transformation et de stockage qui ont été construit par le PAGER pour les groupements de l'arrondissement d'Atchannou.

On retrouve aussi certaines infrastructures socio économiques mais dont le problème majeur est l'entretien et leur pleine utilisation.

4.4 Emploi

Le secteur informel occupe 98,9% de la population active masculine et féminine. Les apprentis et les aides familiales sont peu nombreux par rapport aux indépendants de façon globale dans le département.

4.5 Energie et Eau

4.5.1 Energie

L'inégal accès des populations à l'énergie électrique (SBEE) rend difficile la réalisation des certaines activités. En effet, en matière d'énergie électrique, seuls les villages de Kpinnou, d'Azonlihoué et le centre urbain d'Athiémé sont connectés au réseau électrique. Deux causes majeures justifient une telle situation : l'absence du réseau électrique dans les villages et arrondissements concernés et le coût d'abonnement très élevé.

La conséquence est que la grande majorité des habitants sont encore à la lumière des lampes à pétrole et parfois des lampions. Cet état de choses est un handicap majeur pour les jeunes élèves et autres artisans pour mener à bien leurs activités.

4.5.2 Eau, puits et forages.

Le réseau d'eau potable assuré par l'ex SBEE s'étend sur près de 9km pour desservir environ 100 abonnés seulement. Les gens s'approvisionnent encore dans la lagune.

Un décompte fait état de l'existence d'un fleuve, d'un lac, de 19 pompes, 11 puits aménagés, 61 puits non aménagés et de 11 citernes.

Les difficultés dans ce secteur sont entres autres :

- le non aménagement du réseau fluvial. En effet, la commune d'Athiémé partage à l'Ouest avec la République du Togo le fleuve Mono qui constitue la frontière qui les sépare. Compte tenu des liens historiques, culturels et économiques entre les populations des deux rives, on note un trafic plus ou moins important sur le Fleuve. L'absence d'un aménagement du Fleuve en cours d'eau navigable rend le trafic erratique et difficilement exploitable économiquement.
- La deuxième perspective jette un regard sur le phénomène cyclique d'inondation qui touche gravement la commune. En effet, compte tenu de sa

situation géographique et de la nature de son sol, les effets combinés des saisons de pluie et des crues périodiques du fleuve

Mono avec le non aménagement d'une digue pouvant contenir ses eaux provoquent l'inondation de certaines localités de la commune, coupant ainsi leurs populations du reste du monde et par conséquent de l'utilisation des services sociaux situés pour la plupart dans les chefs-lieux d'arrondissement.

4.6. Transport et communications

4.6.1 Transport

La défektivité du réseau routier doit être lue de deux façons différentes. La première concerne la faiblesse de la densité routière de la commune. En effet, pour une superficie de 238 km² et pour une contribution en termes de production agricole sur le plan départemental de 20,55 %, la commune d'Athiémé ne dispose que d'environ 138 km de routes et pistes rurales. Il apparaît donc que ce réseau routier n'est pas de nature à faciliter le transport des personnes et des biens et par conséquent le développement économique de la commune. La deuxième lecture met en exergue les insuffisances du réseau existant. En effet, il est composé de 12 km seulement de route revêtue (chaussée souple) allant de Kpinnou à Zounhouè ; le reste étant des sentiers servant à desservir les localités qui ne bénéficient pas de routes classées et des pistes rurales dont la praticabilité laisse à désirer. Le diagnostic a permis d'établir que 87% des routes et pistes rurales sont impraticables en toute saison.

4.6.2 Communications

L'accès au téléphone public n'est pas aisé dans la commune. En dehors du centre urbain d'Athiémé qui bénéficie des installations téléphoniques et dont la fonctionnalité demeure un problème, tous les autres arrondissements n'ont pas le téléphone fixe.

Les pannes fréquentes sur le réseau liées à la vétusté des équipements de l'OPT (ACTEL) et la faible couverture du réseau téléphonique constituent les causes majeures des difficultés d'accès au téléphone.

4.7 Commerce : infrastructures et circuits de commercialisation

La commune d'Athiémé dispose de 2 marchés périodiques qui ne sont plus trop fonctionnels ; 10 boutiques pour la vente de quelques produits manufacturés ; de 8 magasins et de 2 gares routières.

La proximité avec le Togo constitue une opportunité pour la commune d'Athiémé pour son développement social et économique. La construction d'infrastructures routières et équipements adéquats va influencer positivement sur les échanges commerciaux et par ricochet sur l'économie et le rayonnement de la commune.

4.8 Tourisme et hôtellerie

On ne peut pas parler d'activités touristiques et hôtelières dans la commune d'Athiémé d'autant qu'il n'y a aucune structure et aucune infrastructures qui s'en occupe de façon formelle ou informelle. Les élus locaux doivent réfléchir sur la valorisation de quelques sites ; l'insuffisante exploitation des potentialités touristiques ; l'enclavement des sites et paysages touristiques de la commune ; l'inexistence d'une organisation communale de promotion des sites ; paysages et valeurs touristiques et le faible niveau d'organisation actuelle des services de la commune.

4.9 Pêche et chasse

Les difficultés de la pêche ont pour nom : la faible productivité agricole et halieutique ; la faible capture des ressources halieutiques ; les mauvaises pratiques en matière de pêche ; la destruction de la végétation lacustre ,zones de frayères des poissons ; le non respect du code pour une pêche responsable en priorité dans tous les arrondissements de la commune .

Le point de la campagne 2005-2006 établi le 31/07/2005 par le CeCPA /Athiémé fait ressortir les données suivantes :

- 13 tonnes de poissons, toute espèce confondue ont été capturées,
- 03 groupements de pêcheurs et 10 individuels
- utilisation d'engins de pêche prohibés malgré la répression qui se fait par les services compétents
- contrôle des trous à poissons alevinés de 300 m2

CHAPITRE V : SECTEURS SOCIAUX

5.1 Santé

L'état de santé de la plupart des habitants de la Commune d'Athiémé qui vivent en bordure de zones humides périodiquement enclavées par les crues et les inondations est plus précaire que celui de la moyenne de la population.

98 % des villages sont dépourvus d'UVS et de centres de santé isolés pour accéder rapidement aux soins de santé primaires de proximité à des coûts abordables. Par temps de pluies, l'enclavement de 87 % des villages empêche leurs populations d'accéder aussi aux formations sanitaires existantes.

Il manque 3 médecins et 5 sages-femmes supplémentaires pour une couverture adéquate de la commune en personnel soignant alors qu'une partie des infirmiers se trouve en sureffectif

La planification de l'organisation et de la gestion des équipements et activités à envisager à 2015 devra prendre en compte les problèmes spécifiques de santé, d'hygiène et d'assainissement des différentes composantes de cette population dans l'ensemble des arrondissements ruraux comme urbains, à raison d'environ

- 1.843 enfants de 0 à 11 mois
- 4.858 enfants de 12 à 36 mois
- 5.889 enfants de 1 à 4 ans
- 16.449 enfants de 5 à 14 ans
- 25.875 adultes de plus de 15 ans
- 9.253 femmes en âge de procréer, 1.709 grossesses attendues et 1.486 naissances en moyenne sont attendues chaque année.

5.1.1 Principales maladies

Plus de 55 % des affections soignées en 2003 dans la Commune d'Athiémé avaient trait au paludisme (36, 28% des cas), aux infections respiratoires aiguës (10, 09 % des cas), aux gastro-entérites (4, 5 % des cas), aux affections traumatiques (2, 11%) et aux anémies (2, 63 %)

Le taux de fréquentation des formations sanitaires de la Commune est insuffisante :

- le taux de fréquentation du CSA de Kpinnou de 10, 9% est le plus préoccupant, suivi de celui du CSA Dédékpôé (16%) et du CSA d'Athiémé de 27%.

- La situation relative du CSA d'Adohoun est un peu plus encourageante avec 31% tout comme celle du CSA Atchannou et du CSC Konouhoué qui affichent 35% de taux de fréquentation.
- La faible fréquentation des formations sanitaires modernes (27 % en 2003) est due en partie à l'accessibilité(coût) géographique, financière et sociale des populations aux formations sanitaires modernes.
 - Les taux de couverture des consultations prénatales sont de 72 % à Dédokpoé, 74% à Kpinnou, 81% à Athiémé et 76% à Atchannou.
 - Les taux de couverture des accouchements assistés sont de 33,3% à Dédokpoé, 88% à Kpinnou, 67% à Athiémé et 52 à Atchannou.
 - Les taux de couverture des consultations post-natales et des consultations d'enfants sains sont de 5,33% à Dédokpoé, 100,2% et 97% à Kpinnou, 18% à Athiémé et 54% à Atchannou.

Les Comités de Gestion des formations sanitaires comme les APE manquent de dynamisme organisationnel et n'ont pas encore le réflexe des comptes rendus réguliers à la population de leur gestion.

5.1.2 Comportements et Attitudes à l'égard de la maladie

Les populations sont encore très fortement attachés à la médecine traditionnelle et la pauvreté aidant, elles rechignent à utiliser les formations sanitaires modernes qui existent pourtant dans tous les arrondissements.

5.1.3 Infrastructures et équipements

Comme infrastructures on distingue : 1 Centre de Santé Communal, 4 Centres de Santé d'arrondissement, 3 dispensaires isolés, 2 dépôts pharmaceutiques et 1 Centre de Promotion Sociale.

30 % des infrastructures sanitaires de la Commune ne sont pas conformes aux normes avec le constat de l'insuffisance de personnels qualifiés (médecins et de sages-femmes) et du plateau technique limité de certaines formations sanitaires comme par exemple :

- l'exiguïté et le manque de logements dans le CSA de Kpinnou ,
- l'état délabré du CSA d'Adohoun : logement infirmier doit être réhabilité, le logement de la sage femme et la clôture du CSA doivent être construites et l'équipement du CSA en lits d'hospitalisation et de maternité renforcé,
- au CSA d'Atchannou, la maternité doit être reconstruite, le dispensaire réhabilité et des logements construits,

- au CSA de Dédékpoé, la clôture doit être construite

Enfin la faible couverture de la commune en dépôts pharmaceutiques équipés de produits essentiels et les conflits socio-culturels et de communication entre certaines populations et le personnel des CSA (Dédékpoé) ne sont pas de nature à fidéliser l'utilisation de ces centres.

5. 1.4 Personnel de santé

Aujourd'hui, la décentralisation de la pyramide sanitaire autour de l'hôpital de zone de Comè est déjà effective : les formations sanitaires d'Athiémé peuvent y référer les cas qui dépassent leurs compétences.

Le développement sanitaire de la Commune peut d'ores et déjà s'appuyer sur le noyau de couverture sanitaire actuel du territoire de la Commune par 10 formations sanitaires.

Les autorités communales peuvent promouvoir l'affectation, la répartition équitable et l'amélioration de l'encadrement des formations sanitaires actuelles en médecins et sages femmes par le lobbying et le plaidoyer auprès des autorités départementales sanitaires compétentes.

5.1.5 Les partenaires de la santé

Athiémé bénéficie déjà de différents programmes et projets publics et privés de développement de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement notamment le Programme Elargi de Vaccination, le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), le Projet plurisectoriel de lutte contre le SIDA (PPLS), le Bénin HIV/AIDS Prévention Project (BHAPP), le Projet SIDA 3, le Programme National de Lutte contre le Paludisme, l'Initiative Africaine de lutte intégrée contre le paludisme, etc.

De plus diverses ONG nationales et internationales comme Borne Fonden y développent des centres de santé et mènent des expériences d'auto-organisation de la population en mutuelles de santé. Les résultats obtenus par l'ensemble de ces acteurs devront être capitalisés et généralisés.

5.1.6 Taux de couverture vaccinale par tranche d'âge suivant les grandes endémies

Les formations sanitaires de la commune n'ont réalisé en 2003 que 60 % des consultations post-natales et 52% des consultations d'enfants sains prévues

Le bilan prospectif des expériences acquises dans la commune font ressortir :

- la prévalence importante des maladies liées aux IST et au VIH SIDA

- l'insuffisante prise de conscience généralisée dans la population des dangers liées aux IST et du VIH/ SIDA
- la prévalence contraceptive s'établit en 2003 à 4 % à Athiémé

5.1.7 Dépenses de santé

Les dépenses de santé n'ont pu faire l'objet de statistiques fiables. Tout ce qu'on peut dire est que les populations « fuient » les formations sanitaires soit disant à cause des coûts élevés des prestations. Il leur est difficile de faire une comparaison avec les guérisseurs traditionnels qui acceptent parfois des compromis.

5.1.8 Poids à la naissance

Le poids des bébés à la naissance varie entre les 2500 grammes et 3000 grammes.

5.2. Action sociale

(à compléter)

5.3 Education

Du point de vue des perspectives d'évolution de la situation de l'éducation dans la commune à l'horizon 2015, l'hypothèse de base est celle d'un accroissement de 128 % de la population à scolariser à l'horizon 2015 par rapport à la situation de base. Cela suppose que les autorités communales locales aménagent des infrastructures pour accueillir environ 15 000 élèves dans l'enseignement primaire, dans 300 salles de classes en matériaux définitifs et dotés de tous les équipements, installations et aménagements conformes à une école de qualité fondamentale et négocier leur encadrement par 300 enseignants qualifiés.

Par rapport à la situation de départ et dans une optique de réduction des écarts genre, les hypothèses d'évolution des effectifs scolarisables dans l'enseignement public ciblent 7 500 filles et 7 500 garçons, soit 808 garçons pour 2 386 filles supplémentaires à scolariser à l'horizon 2015 dans les écoles primaires publiques locales.

Les atouts majeurs du développement éducatif, socio-culturel et sportif de la commune concernent :

- l'existence dans tous les arrondissements d'un noyau déjà appréciable d'écoles primaires et maternelles,

Les tendances favorables observées en matière de réduction des disparités de genre dans l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif par rapport aux garçons au fil du temps

- Différents programmes et projets de développement de l'éducation sont déjà en cours d'exécution dans la commune avec les partenaires tels que Borne fonden, World Education, AGEFIB et les ONG locales tels que ASPPIP, le CPIV et le CESOREA

5.3.1 Infrastructures scolaires et Répartition des infrastructures scolaires par niveau

On a pu dénombrer :

- 37 écoles primaires,
- 2 Collèges d'enseignement général (CEG) ,
- 4 Cours d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant (CESE),
- 1 centre d'alphabétisation,
- la disponibilité de 66 % de salles de classe en matériaux définitifs et en bon état pour les enseignements maternels et primaires,
- La disponibilité dans les écoles communales de 11 logements d'enseignants et de 3 cantines actuelles .

5.3.2 Personnel enseignant par catégorie

Une grande proximité des normes de l'école de qualité fondamentale avec un ratio élèves/classe à Athiémé de 52,24 élèves/classe contre 90 élèves par classes dans le département du Mono et un ratio élèves/maître de 51,32 élèves/maître contre 90 élèves/maître dans le Mono

5.4 Arts, culture, sports et loisirs

5.4.1 Arts et culture

Il n'y dans la commune qu'un terrain de sport à Athiémé, une maison de culture et de loisirs à Athiémé, un centre de loisirs à Dédékpocé, un centre d'alphabétisation à Kpinnou et une maison de culture et de loisirs à Atchannou qui égayent de temps en temps les jeunes et la population.

5.4.2 Sports et loisirs

Les capacités sportives et culturelles sont insuffisamment développées dans l'ensemble des communautés de base :

- Insuffisance des infrastructures sportives et culturelles adaptées aux intérêts et besoins des jeunes et des moins jeunes des deux sexes dans les communautés
- Inexistence d'une politique communale de promotion des sports, des loisirs, de la culture, de l'artisanat, du tourisme
- Manque d'encadrement qualifié des jeunes clubs sportifs masculins et féminins dans les différents villages, quartiers de ville, chefs- lieux d'arrondissement ou de commune
- Inexistence de domaines fonciers réservés pour les infrastructures sportives et culturelles dans les différents arrondissements
- Inexistence d'activités diversifiées de sports, loisirs, animation culturelle, attractions diverses prisées par les usagers dans les villages, chefs- lieux d'arrondissements et de commune
- Faible taux d'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active, débouchés insuffisants de l'économie contraignent un nombre important de jeunes sans emplois à émigrer ou à rester s'ennuyer sur place puisque aucune activité sportive, culturelle ou de loisirs sous contrôle n'est organisée à leur endroit par les pouvoirs publics locaux.

La gravité de ce problème présente sensiblement la même ampleur relative dans tous les arrondissements et villages.

Dans les villages, les jeunes qui en constituent les forces vives, sont souvent livrés à eux- mêmes et sans emplois. Ils s'occupent alors en organisant entre eux des soirées, des jeux de hasard, des jeux de cartes avec quelquefois des mises d'argent. Ces loisirs autogérés débordent parfois vers la délinquance, la drogue (chanvre indien), les petits larcins ou carrément du vol qualifié, l'alcoolisme et autres pratiques néfastes génératrices d'un climat d'insécurité, d'immoralité et d'insalubrité publique préjudiciable à leur propre développement équilibré et à celui de leur commune ;

Au regard de l'existant, les nouvelles autorités locales doivent avoir à cœur d'identifier et de délimiter les domaines publics utilisables pour les infrastructures culturelles et sportives dans tous les arrondissements, de les faire prendre en compte dans le plan d'aménagement spatial du développement communal, de responsabiliser la commission et les services en charge du développement socio-culturel de la Commune pour la préparation, la promotion, la sensibilisation des jeunes, le soutien, la supervision, le contrôle et le suivi-évaluation de l'utilisation

conforme du programme d'équipement socio- culturel et sportif retenu dans tous les arrondissements de la commune.

CHAPITRE VI : RESSOURCES FINANCIERES

6.1 Evolution du budget communal : recettes et dépenses

Au niveau du Service des Affaires Financières et Economiques, les registres font état des données suivantes pour les deux derniers exercices :

Années	RECETTES			DEPENSES			Solde F CFA
	de fonctionnement F CFA	d'investissement F CFA	Total F CFA	de fonctionnement F CFA	d'investissement F CFA	Total F CFA	
2004	66.868.383	23.940.000	90.808.383	66.868.383	23.940.000	90.808.383	0
2005	52.522.983	16.019.510	68.542.493	52.522.983	16.019.510	68.542.493	0

Comme on peut le constater non seulement il y a équilibre entre les dépenses et les recettes en 2004 et en 2005, mais encore le budget de 2005 a connu une baisse de plus de 30 millions imputables à la chute des recettes au cours de cette année.

6.2 Taxes et impôts en vigueur dans la commune

On pourrait citer les taxes sur manifestations bruyantes, les taxes sur les taxis moto à 2 roues, les redevances sur les inhumations et les tarifs de légalisation des conventions de vente de terrain.

CHAPITRE VII : CONTRAINTES ET ATOUS DE LA COMMUNE

Atouts et opportunités

La commune d'Athiémé dispose d'un certain nombre d'atouts et d'opportunités sur lesquels elle peut compter pour la résolution de ses problèmes d'aménagement et d'équipement. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

- L'existence des carrières de sable et de graviers exploitables : la commune d'Athiémé regorge sur une vaste étendue de carrières de sable et de graviers très peu exploitées qui pourront être mis à profit pour la construction des pistes, des infrastructures socio communautaires.

- la faible valorisation des ressources naturelles existantes en particulier les bas-fonds et les marais due à la méconnaissance des techniques et pratiques modernes d'utilisation et de valorisation des bas-fonds pour la riziculture, le pâturage et la pisciculture.
- la commune d'Athiémé dispose d'importantes potentialités touristiques et sites naturels que l'on peut valoriser à des fins économiques et financiers.
- des actions d'amélioration de la production agricole ont été menées dans divers secteurs de la production agricole (pêche, agriculture, élevage) par différents projets de développement, ONG et services publics comme par exemple l'ex-CARDER. Les solutions testées et les résultats obtenus restent en deca des réalités socio-économiques de l'époque.
- Les atouts majeurs de la commune concernent : (i) l'existence des plans d'eau et de ressources hydro-agricoles favorables au développement de la pêche (lac Toho, sites propices à la pisciculture), du maraîchage, de la riziculture et autres cultures adaptées tels que la canne à sucre ; (ii) l'existence de filières agricoles économiquement porteuses dont : manioc, cultures maraîchères, riz, bananes, ananas, cuniculture, aviculture, aulacodiculture, apiculture et pisciculture ; (iii) l'existence d'un réseau de marchés potentiels dans l'environnement immédiat de la commune et la proximité du Togo où s'effectuent beaucoup d'échanges commerciaux entre le Bénin et le Togo ; (iv) l'existence d'un potentiel de développement touristique.
- L'existence de divers projets d'appui à la décentralisation offerts par la collaboration bilatérale, multilatérale et la coopération décentralisée.

Ces objectifs seront atteints à travers la mise en oeuvre des actions prioritaires suivantes :

- améliorer la couverture sanitaire,
- améliorer la qualité et l'accessibilité géographique et financière des pauvres et des ruraux notamment, à une offre de services de qualité en matière de santé de la reproduction et de soins avec comme priorités, (i) la prévention et la lutte contre le paludisme, (ii) la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et les principales maladies endémiques, et (iii) la promotion de l'accès aux génériques et du recours à la pharmacopée traditionnelle,
- améliorer la prise en charge des populations pauvres et indigentes par le développement des mutuelles de santé,
- mettre l'accent sur le partenariat avec les entreprises publiques, les femmes et hommes pauvres et non pauvres des Communautés de base, le

Secteur privé local et l'Administration Publique en milieu urbain et périurbain,

- le développement d'une politique tarifaire de branchements sociaux.

Résumé des contraintes et menaces majeures

Les contraintes majeures sont essentiellement :

- (i) la faible productivité agricole liée à l'utilisation de techniques et moyens de production très peu productifs, appauvrissement des plans d'eau, faible rendement des trous à poissons ;
- (ii) l'insuffisance d'encadrement et d'agents techniques ;
- (iii) difficultés d'accès à des crédits adaptés au financement des opérations agricoles et économiques ;
- (iv) la faiblesse dans le système de mobilisation des ressources locales de la commune pour le financement du développement.

Les menaces majeures sont pour l'essentiel :

- (i) la non maîtrise des inondations ;
- (ii) le changement climatique affectant les opérations agricoles ;
- (iii) le retard dans le transfert des ressources à la commune.

Le tableau ci-après récapitule la synthèse des problématiques sous-sectorielles rencontrées dans le secteur du développement économique de la commune d'Athiémé.

CHAPITRE VIII : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

8.1 : Les 5 filières porteuses

Maraîchage	Existence de plans d'eau et de bas-fonds
Palmier à huile	Culture traditionnelle, sols propices
Mais	Cultures vivrière et de rente
Banane plantain	Sols propices, rente dans l'habitude alimentaire
Lapin, aulacode, escargot	Existence de la verdure toute l'année pour les rongeurs

Source : travaux en atelier le 02/02/2006 à Ouidah

Filière levier

Palmier à huile	Sol propice Habitude culturelle Plusieurs dérivés (sous-produits) Commercialisation facile Création d'emplois	Embrigadement des terres Inorganisation du marché national Insuffisance de structures de transformation
-----------------	---	---

Source : Travaux en atelier le 02/02/2006 à Ouidah

Instruments et ressources

Ressources : terre, eau, paysans, groupements agricoles, CeRPA, ... Instruments : PDC, PAI, Schéma directeur d'aménagement communal, budget	Mobilisation des ressources grâce aux receveurs auxiliaires des impôts, aux services des affaires économiques et financières de la mairie, du conseil communal et du receveur-percepteur de la commune, formation des groupements agricoles, chercher à mécaniser l'agriculture, intercommunalité, coopération décentralisée
--	--

Source : travaux en atelier le 02/02/2006 à Ouidah

8.2 : Projet de financement des filières

La commune cherche un financement pour le développement de ces filières. Le projet établi à cet effet est le suivant :

Titre du projet : Appui au développement des filières agricoles porteuses

- 1. Orientation stratégique :** Contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique « **Dynamiser les diverses branches de l'économie locale** »
- 2. Objectif du projet :**
 - Développer les filières agricoles végétales et animales porteuses.
 - Augmenter la productivité agricole
 - Assurer la sécurité alimentaire
 - Améliorer le revenu des producteurs.

3. **Justification** : Le projet consiste à encourager et assister les producteurs pour le développement des filières végétales et animales porteuses.

Situation de départ

- Bas niveau de production au regard des conditions agro écologiques favorables.
- Faible niveau de revenu.
- Faible niveau d'organisation des producteurs face à l'importance des filières
- prometteuses
- Faible accroissement de la production agricole par manque d'outils de travail
- performants
- Faible valorisation des potentiels agricoles disponibles
- Problèmes d'épizootie des animaux et de manque de pharmacies vétérinaires,
- Disponibilité de plantes fourragères pour assurer l'alimentation des animaux.

Facteurs de risques

Le manque d'agents techniques agricoles pour assurer l'encadrement des producteurs et l'absence de crédits de campagne adaptés pour le développement des filières peuvent constituer des facteurs de risque ou d'échec pour le développement des filières.

Facteurs de succès

L'organisation des producteurs et du marché des produits peuvent constituer un levier de succès pour le développement des filières agricoles identifiées.

4. Résultats attendus

- Elevages conventionnels et non conventionnels développés
- Rendement de la production végétale améliorée
- Techniques agricoles améliorées
- Accroissement de la production agricole assuré
- De nouvelles filières créées
- Revenus améliorés et diversifiés

- Nouveaux emplois créés
- Exode rural et émigration limités

5. Indicateurs d'impact

- Au moins trois (03) spéculations de chaque filière identifiée sont organisées et mises en oeuvre au plus tard fin année 2006.
- Degré de développement et d'organisation des filières végétales et animales porteuses
- Accroissement et stabilisation des rendements agricoles d'au moins 10 %
- % de réduction du taux de mortalité des animaux
- Degré d'utilisation par les éleveurs de l'encadrement technique en matière d'élevage mis à disposition

6. Population cible : Tous les agriculteurs et éleveurs de la commune

Bénéficiaires directs : les paysans, éleveurs, agro-éleveurs et groupements

Bénéficiaires indirects : les commerçants, la commune et l'Etat à travers les taxes

7. Partenaires :

- MAEP/PADFA
- Direction de l'élevage
- Direction de l'agriculture
- ONG partenaires
- Projets
- Union Communale des Producteurs (UCP)
- Institutions de Micro finance (IMF)

8. Activités proposées

- Sensibiliser et recenser les candidats potentiels au développement des filières retenues,
- former les agriculteurs et les éleveurs sur les techniques de production intensives,

- Négocier auprès des structures compétentes un renforcement de capacités et de personnel technique pour assurer l'encadrement des producteurs identifiés,
- Assurer la mécanisation progressive de l'agriculture pour accompagner le développement des filières identifiées.
- Lancer les opérations.

9. Activités déjà menées ou en cours

- Atelier de sélection des filières agricoles porteuses et priorisation avec les producteurs de la commune.
- Filières prioritaires végétales identifiées : manioc, cultures maraîchères, riz, ananas et banane.
- Filières prioritaires animales retenues : Aulacode, Aviculture, Lapins et Apiculture par ordre de priorisation. **10. Délai d'exécution (durée)**
- Année 2005 à 2010 (5ans)

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée pour informer tous les acteurs, aussi bien dans les villages où des plans de développement villageois doivent être stimulés que dans le chef-lieu de commune avec l'ensemble des partenaires étatiques et de la société civile et externes.

Son but sera d'informer et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan et aussi de négocier avec d'autres acteurs pouvant contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement des projets importants.

Il impérieux pour l'équipe communale de mettre à disposition de tous les fils de la commune acteurs économiques privilégiés, des partenaires au développement qui soutiennent la décentralisation au Bénin, des ONG internationales et des partenaires de coopération décentralisée un peu partout dans le monde le Plan de Développement Economique et Social de la commune.

Il serait même indiqué de le rendre disponible sur le net et d'inviter tous les partenaires potentiels à manifester leur intérêt au soutien de tel ou tel programme retenant plus particulièrement leur attention.

Le Maire et ses Adjointes devraient ensuite organiser une tournée des différents partenaires techniques et financiers potentiels surtout pour le programme d'urgence de renforcement des capacités humaines de la mairie et d'élaboration des

documents directeurs d'aménagement et d'urbanisme, pour mobiliser les partenariats stratégiques au démarrage rapide de l'exécution du Plan.

L'organisation d'une table ronde des partenaires au développement local de la Commune d'Athiémé avec participation des représentants des différentes forces vives et services en place dans la Commune permettrait de défendre les différents programmes et de les assortir d'un plan précis de financement correspondant aux priorités ayant mobilisé l'intérêt de partenaires internes ou externes.

Il est important que tous les programmes ou actions de développement envisagés s'inscrivent dans le développement durable et équitable de la commune. Par conséquent, ils doivent mettre en exergue :

- les aspects genre et développement
- la justice sociale
- la durabilité
- le respect de l'environnement
- la participation des communautés
- l'impact concret sur la population.

La commune encouragera et facilitera les réformes sociales plus équitables des procédures d'héritage et d'accès à la terre surtout pour les jeunes et les femmes (crédits d'impôts par exemple comme incitations, médailles du mérite...). Elle organisera des campagnes de promotion de l'alphabétisation de la population axées sur la réduction de moitié des écarts d'alphabétisation et de scolarisation entre femmes et hommes.

CONCLUSIONS GENERALES

L'implication d'une population informée et motivée constitue un important outil permettant à la commune de mieux planifier et de coordonner les actions de développement qui engage les différents acteurs.

Dans ce cadre, les élus locaux devront faire preuve de dynamisme et de compétence et développer les qualités d'animateurs, et de négociateurs afin de convaincre les partenaires potentiels à investir dans la commune.